



Montreuil, le 28 mai 2026

## **ASALÉE : Quand les administrateurs judiciaires ARVA et FHBX musèlent la parole des salarié-e-s**

Suite au jugement du 27 mars 2026 plaçant l'association ASALÉE en redressement judiciaire, les administrateurs judiciaires ARVA et FHBX ont adressé le 10 mai 2026, un courrier de rappel à l'ensemble des salarié-e-s pour qu'ils respectent les règles de fonctionnement de l'association durant la procédure.

C'est donc sur un ton très directif que les salarié-e-s ont été invité-e-s à s'écarter des débats sur l'avenir d'ASALÉE. Ils ont pour injonction de ne pas à répondre aux sollicitations d'autres acteurs et ne doivent pas être impliqué-e-s dans les échanges relatifs à la gouvernance, à la procédure collective ou aux initiatives institutionnelles, politiques et médiatiques. Pour l'Union Fédérale de la Santé Privée, il ne s'agit pas seulement d'un rappel juridique mais d'une volonté assumée de museler la parole des salarié-e-s et de les exclure des débats sur l'avenir de leur association, alors même qu'ils sont les principaux acteurs de leur outil de travail.

Nous rappelons qu'aucune procédure collective ne suspend les libertés syndicales, le droit à l'information, la liberté d'expression ou le droit des salarié.e.s à échanger avec leurs représentant-e-s, les élu.e.s ou les médias à titre personnel. Les salarié-e-s demeurent des acteur-trice-s à part entière de la vie de leur association.

En demandant aux salarié-e-s de se concentrer exclusivement sur leur activité quotidienne auprès des patient-e-s tout en les tenant à distance des débats sur l'avenir d'ASALÉE, les administrateur-trice-s judiciaires adoptent une posture paternaliste qui dépolitise les enjeux essentiels : l'organisation des soins primaires, l'emploi, les conditions de travail et l'avenir des patient-e-s accompagné-e-s.

Cette communication est d'autant plus scandaleuse qu'elle ne fournit aucune information concrète sur la situation financière d'ASALÉE, les perspectives de redressement, les scénarios envisagés et le contenu des discussions avec les pouvoirs publics et l'Assurance maladie.

L'histoire d'ASALÉE repose sur la coopération infirmier-ère-s-patient-e-s-médecins, l'engagement des professionnel-le-s de santé et l'intelligence collective. Son avenir ne peut pas se construire dans l'opacité ni par la mise à l'écart de celles et ceux qui font vivre le dispositif au quotidien.

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT appelle donc les patient-e-s ASALÉE et les médecins conventionné-e-s à faire pression sur les administrateur-trice-s judiciaires pour qu'ils/elles privilégient l'information, la concertation et le respect des libertés fondamentales plutôt qu'une communication descendante.

Nous réaffirmons le droit des salarié-e-s d'ASALÉE : Ils ont le droit de savoir, ils ont le droit de s'exprimer et ils ont le droit de participer aux débats qui concernent leur avenir.